

L'inscription aux activités

Un moment déterminant pour la réussite de l'activité

L'enjeu du temps d'inscription va bien au-delà de la nécessité de répartir les enfants entre les animateurs, pour permettre à chacune des activités proposées de se dérouler dans des bonnes conditions.

Il réside dans la possibilité pour les enfants d'exprimer leur volonté de pratiquer telle ou telle activité que l'on vient de leur présenter. Les enfants voient leurs choix respectés par des adultes, conscients qu'il s'agit de permettre d'être acteur de ses loisirs.

C'est aussi pour les équipes d'animation, un moyen d'éviter bon nombre de difficultés qui surgissent au cours de la pratique d'activité. Ces difficultés d'animation ne sont souvent que la manifestation d'un rejet exprimé par les enfants, d'une activité que l'on vient de leur imposer au cours d'un temps d'organisation, qu'ils n'ont pas pu s'approprier .

Tous les jours, au centre de loisirs, les animateurs proposent de multiples activités aux enfants. Ceux-ci sont amenés, parfois plusieurs fois par jour, à choisir entre plusieurs formes de loisirs. Les animateurs s'efforcent de leur côté de permettre aux enfants de se prononcer en gérant les contraintes de viabilité des activités proposées.

L'équipe d'animation met en place un système d'inscription et un temps d'inscription, avec l'objectif de permettre aux enfants de pratiquer l'activité au cours de la matinée ou de la journée ? Pour qu'une réelle possibilité de choix existe, il faut que les enfants connaissent les autres possibilités qui s'offrent à eux.

Deux modes d'inscription existent principalement :

- Le panneau d'affichage, qui peut être rempli soit par l'enfant lui-même, soit par l'adulte. Ce système induit directement la répartition des enfants. Il débouche en fait très souvent sur une réunion informelle pour résoudre les insatisfactions provoquées.
- La réunion d'enfants : moment d'échange et d'organisation qui aboutit aussi à la répartition des enfants. La réunion permet de vivre avec les enfants une phase de négociation, d'explication des contraintes éventuelles, qui est beaucoup plus riche.

L'équipe qui se contente de présenter sommairement l'activité, de n'en donner que son intitulé, prive par là même les enfants d'information capitale et parfois déterminante ; comme le nom de l'animateur encadrant l'activité, le lieu... Il est important de pouvoir expliquer en détail en quoi va consister telle ou telle activité, et de fournir des exemples.

Quel que soit le système d'inscription retenu, les animateurs doivent avoir ce souci, en permanence de multiplier les informations.

Plus il y a de temps entre le moment de l'information et le moment du choix, et plus ce choix sera fondé.

Le système d'inscription concentrant dans un même temps présentation de la journée, expression d'un choix et répartition, laisse bien peu de temps à l'enfant pour faire un choix.

Le système d'inscription présentant les activités bien avant la phase d'expression-inscription laisse plus de temps à l'enfant effectuer ce choix, après échange et négociations.

La dimension affective d'un choix, le désir de pratiquer une activité avec ses copains est ainsi prise en compte.

La nécessité d'informer est d'autant plus forte que les enfants sont ou non à l'initiative des propositions d'activités.

Plus les enfants font eux-même des propositions, plus l'information est facile à mener.

Au moment d'échanges et d'information, succède, lorsqu'elle ne se confond pas, la phase d'inscription proprement dite. C'est la répartition des enfants entre les animateurs et autour des activités, qui est en jeu. Cette phase de répartition occulte bien souvent la nécessaire négociation, condition de respect du choix. Ce qui anéantit du coup les efforts entrepris précédemment (information-expression) par les équipes d'animateurs.

La répartition est parfois une nécessité, souvent une facilité

La répartition des enfants entre les animateurs est parfois une nécessité. En effet, un certain nombre d'activités ne peuvent avoir lieu que sous condition d'effectif : il en va ainsi généralement d'activités en sortie (piscine, cinéma)... dont le nombre de participants est limité.

De la même manière, le taux d'encadrement des enfants certains jours peut obliger à une répartition stricte des enfants.

Le système d'inscription par affichage de liste avec un nombre limité de place, semble a priori utilisé pour résoudre ces difficultés de répartition et atteindre cet objectif.

Il faudrait anticiper ces temps de négociation en prévoyant d'autres possibilités pour faciliter le choix et non pour permettre le respect du nombre. Ainsi, le fait de pouvoir dédoubler une activité résout parfois bien des problèmes. La phase de répartition/négociation se déroule mieux lorsqu'elle est préparée à l'avance. C'est une des fonctions de la réunion d'animateurs.

Les difficultés que l'on rencontre s'expliquent aussi par le fait que les enfants font peu de propositions d'activités parce que l'on ne leur apprend pas ni permet d'en faire.

Aucun des systèmes d'inscription ne parvient à éviter tous les écueils

La recherche de la satisfaction des souhaits des enfants passe par la conjonction des avantages des systèmes existants.

On peut le résumer ainsi :

- Une information préalable, multiple, écrite, orale dès l'accueil ou autrement avec les plus grands. (planning).
- Une information qui porte sur tous les éléments susceptibles de conditionner ou de faciliter le choix de l'enfant : différentes possibilités d'activités, le nom de l'encadrant, le lieu, les contenus...
- Une expression facilitée dans les temps formels et informels.
- Une négociation préférée, dès que possible, à une répartition arbitraire, imposée par les adultes.

Le système d'inscription est à resituer dans le fonctionnement global du centre de loisirs. Plus le fonctionnement du centre de loisirs est rigide, plus la négociation est difficile à mettre en place puisqu'elle peut remettre en cause certains aspects du fonctionnement du centre de loisirs.

Faire le choix de ne pas s'inscrire dans une activité est une possibilité rarement induite par les modes d'inscription. La question posée par les animateurs est : Voulez-vous faire ?

La possibilité de ne rien choisir de formellement organisé dépend alors de l'existence d'un espace éducatif accueillant et sécurisant et de la souplesse du fonctionnement du centre de loisirs.

Olivier Cany, Dossier des Cahiers de l'animation n°1 : Les centres de loisirs.

©CEMEA

CEMEA Pays de la Loire - 15 bis allée du commandant Charcot - 44000 Nantes - 02 51 86 02 60

[Voir tous nos contacts dans la région](#)